L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 15 FÉVRIER.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres 14—A la Chambre des Communes, ce soir, Sir Stafford Northcote, Chancelier de l'Echiquier, a expliqué la nature des arrangements financiers pour le paiement complet des actions du canal de Suez. Il a dit que le gouvernement se proposait d'emprunter de l'argent aux commissaires de la dette nationale, en engageant les 5 pour cent d'intérêt que devra payer le Khédive pour le payement de l'intérêt sur l'emprunt et la réduction du capital. Des arrangements, qui sont en voie de progrès, maintiendront, maintenant, pendant un certain temps, la proportion de trois représentants de l'Angleterre dans l'administration de la compagnie du Canal. Mr Cave a reçu du Khédive de pleines informations sur les ressources de l'Egypte, ressources très considérables, bien que l'administration financière soit très mauvaise. Si le Khédive veut honnêtement et sincèrement s'attacher à économiser les dépenses, l'Egypte pourra faire face à tous ses engagements et gouverner ses finances d'une manière satisfaisante.

Londres 14—Un télégramme de Reuter de la Haye dit que Winslow, le contrefacteur de Boston, est certainement arrivé en Hollande. Il n'a pas été arrêté parce qu'il n'existe pas de traité d'extradition avec les Etats-Unis. Il paraît cependant qu'ordre a été donné pour la remise au consul américain à Rotterdam de tous les effets trouvés en la possession de Winslow.

Londres, 15—La dépêche suivante de l'agent de la compagnie de Reuter a été reçue.

Amsterdam, 15—Le consul américain à Rotterdam télégraphie que Winslow n'est pas en Hollande. D'après cette dépêche et d'autres antérieurement reçues, on croit que Winslow a débarqué à Gravesend quand le steamer y a relâché pour prendre du charbon, laissant sa femme à bord continuer son voyage à Rotterdam, ayant avec elle l'argent et la fiance, pour la rejoindre à Bruxelles ou autre part, et qu'on tâche maintenant d'engager ou de forcer la femme à rendre les titres au consul des Etats-Unis.

Londres, 15—Le consul américain à Rotterdam télégraphie que tout l'argent que peut avoir Winslow sera saisi et lui sera remis.

mariages recueillis.

Liverpool, 15—Le Vanguard de la Nile-Orléans a amené le second pilote trois matelots, survivants d'une équipage de dix-neuf hommes de la barque française Eliza Frosper, de l'escagoula, qui a chaviré le 29 janvier par 30 de latitude nord et par 42 de longitude ouest. Ils avaient passé une semaine sur un bateau non monté sans nourriture et sans eau et avaient enduré un froid intense.

Londres, 15—Le correspondant parisien du *Times* donne des détails additionnels sur le mémorandum espagnol publié à Paris. Ce document dit que l'Espagne avait fait plus de concessions qu'aucune autre puissance n'en avait jamais fait à ses colonies, mais que les insurgés n'étaient jamais satisfaits. Le pays étant fort peu nombreux parmi eux, la révolte est devenue une guerre de races. Les insurgés brûlent et détruisent tout ce qu'ils peuvent atteindre et leur triomphe serait un coup à la civilisation.

Ils ne pourraient pas faire un gouvernement et l'île serait ruinée à jamais. Alors il n'y aurait plus de commerce possible. L'Espagne seule offre des garanties aux étrangers et à la civilisation. A supposer que l'Espagne voulût traiter, pourrait-elle ouvrir des négociations avec des aventuriers étrangers qui forment le noyau de l'insurrection ? Le triomphe de l'Espagne foudroierait à l'abolition de l'esclavage qui existe seulement contre le désir du gouvernement.

Quant à la durée de l'insurrection la note dit que les E.-U. ont mis trois fois plus de temps pour soumettre la Floride et la France beaucoup plus de temps pour conquérir l'Algérie.

Le sommaire du document ne comprend pas l'accusation contre les Etats-Unis d'avoir donné assistance aux rebelles, circonstance importante par la date.

Le comité carliste publie un télégramme de St Jean de Luce qui rapporte que les alphonsistes, sous le général Martinez Campos, ont été terriblement battus dans la ville de Betzen.

Une dépêche au Post, de St. Jean de Luce, dit que le général Loma s'est emparé de la fabrique d'armes des carlistes à Eibar et que le général Moriones a occupé Cestona. L'effet de ce mouvement sera l'occupation de la vallée de la Deva et la jonction imminente des forces des deux généraux à Aspeitia.

Une dépêche de Berlin au *Daily News* dit que ce qui suit est publié comme un avertissement contre l'immigration. "Le ministre allemand à Washington a été dernièrement prié d'intervenir en faveur des Allemands qui demeurent en Louisiane, et qui étaient maltraités par les Ku-Klux. Le ministre n'a rien pu faire.

Le médecin du comte d'Arnim lui a défendu de faire le voyage de Berlin pour voir son fils.

Le London *Standard* dit que le ministre anglais Wade en Chine, a reçu pour instruction d'appuyer les réclamations allemandes contre la Chine pour le pillage de la goelette Anna.

A la Chambre des Communes, ce soir, M. d'Israeli a présenté un bill donnant à la reine le titre d'impératrice des Indes.

Londres, 15—Winslow, le contrefacteur américain, a été arrêté ici sur la demande de l'ambassade américaine. Il a été traduit devant la cour de police et ensuite envoyé en prison.

Londres, 15—On sait maintenant que Winslow est allé à Rotterdam sur un steamer d'Amérique, et qu'il s'est débarqué en cette ville. Il y a été découvert par des agents de police qui l'ont suivi de si près qu'il n'a pu que rester à Londres un jour ou deux avant d'être arrêté.

C'est dans un hôtel où il était allé réclamer des lettres qu'il attendait à cette adresse que les détectives se sont assurés de lui et l'ont arrêté. Les prisonniers ont été gardés jusqu'à ce qu'on ait reçu à son propos des demandes des Etats-Unis.

ESPAGNE.

Madrid, 15—Il est officiellement annoncé que les Carlistes ont été complètement battus le 12 par le gén. Quesada, dans une formidable position qu'ils occupaient à Elyereta.

Don Carlos et ses forces ont fui vers Villa Real Zumarraga, poursuivis par Quesada. Ce dernier a passé la nuit à Vergara. Le général Morionez a occupé la ligne des fortifications carlistes et est entré à Zumaya.

WASHINGTON.

Washington, 15 — Les commissaires de levée ont décidé de demander la suspension du rapport pour ajouter au bill d'allocation de la Chambre un amendement pour le bill des ports et rivières quand ce bill sera rapporté; et aussi la permission pour le sous-comité de visiter à leurs frais le district inondé. Il partirait le 25 du courant.

Au Sénat, Hitchcock du comité des territoires, a fait un rapport favorable au bill pour mettre le peuple du Nouveau Mexique à même de former un gouvernement d'Etat et faire une Constitution et pour l'admission du dit Etat dans l'Union. Mis au rôle.

L'affaire de Spencer est reprise par le comité d'élection qui entend le général Morgan. Mais rien n'est décidé.

Washington, 15—La ligne de steamer de Cuba et New York, expédiera le steamer King Arthur le 19 avec les malles pour la Havane, Matanzas, Cardenas, etc., l'allocation pour le transport de la malle des Etats-Unis étant épuisée.

Le comité du Sénat sur les terres publiques vont soumettre les terres des chemins de fer aux taxes locales.

Parmi les cadets nommés par le président est Britton Davis, fils de M. Thurman, Bayard, Merriman et Maldonal ont été nommés de la part du Sénat pour agir avec le comité de la Chambre afin de traiter politique financière pour le parti démocrate.

Washington, 15—2128 bills et 69 résolutions jointes ont été présentés pendant la présente session.

M. Jones présente une résolution déclarant que l'acte de mars 18, 1869, pourvoyant au payement en espèces de l'intérêt des 5-20, est une violation des actes sous lesquels ces bons ont été émis et en demande le rappel. Référée.

Par M. Saylor — Que le secrétaire du Trésor rapporte le montant d'or en la possession du gouvernement et dont on pourrait disposer pour la reprise des payements en espèces. Adopté.

Le bill des fortifications alloue $15,000.

M. Tucker fait passer un bill qui rend responsables toutes les sureties d'un maison de commerce pour les garanties déposées à la douane.

La résolution de M. Ellis pour un amendement au bill des postes en vigueur pour une allocation destinée aux frais de reconstruction des levées du Mississippi a soulevé une objection de M. Reagan, et la résolution pour envoyer le comité de levées visiter les levées du Mississippi a soulevé une objection de M. Holman, de l'Indiana, en sorte qu'aucune résolution n'est devant la Chambre. Ajourné.

Sénat—Les marchands de Baltimore demandent le rappel de la loi de banqueroute.

Le bill de la Chambre sur les pensions passé avec deux amendements insignifiants.

Le bill pour lever les restrictions sur la vente des terres publiques dans plusieurs Etats du Sud passe. Il sera mis en vigueur aussitôt qu'il sera devenu loi.

Le Sénat siége à huis clos et s'ajourne.

Miller est confirmé maître de poste à Morgan City.

Le Secrétaire de la guerre demande une allocation d'un demi-million pour payer les troupes, en avance du bill régulier de dépôt.

Tous ceux qui envoient des legal tenders ou de la circulation fractionnelle au Trésor doivent affranchir. Le taux est de 12 cents 1/2 pour sommes au-dessous de $500 ; 25 cents pour $1000 ou des sommes plus considérables.

Washington, 15.—Geo. Dennisson, agent naval à New-York, sous Lincoln, est tombé dans la rue et a été transporté à Arlington où il est mort. Il avait joyeusement dîné avec des amis.

La poursuite télégraphie de St-Louis à l'avocat-général Pierrepont que la preuve est acquise qu'un M. Sherman, assistant-avocat de district à New-York, travaille dans l'intérêt du gén. Babcock. M. Pierrepont répond que Sherman a été envoyé par M. Bliss pour obtenir des témoignages et il dit au col. Dyer que s'il l'embarrasse le moins du monde en obstruant la justice il devra le traiter aussi sévèrement qu'il le mérite.

Washington, 15—Au Sénat, ce matin, après l'adoption du bill des pensions, il y a eu une consultation entre Morton et Clayton et ce dernier est retourné à son siége et a appelé le bill des terres, et l'affaire de Pinchback a été remise.

Washington, 15.—Le sénateur Logan est malade et Mitchell absent. On dit que Hoods, de la Californie, parlera en faveur de Babcock. La perspective pour lui n'est pas encourageante.

Chambre. Le secrétaire de la guerre transmet pour l'information du comité du commerce une copie du rapport du col. Simpson, du corps du génie, sur ses travaux en connexion avec l'amélioration du Mississippi, entre St-Louis et Cairo.

M. Darrall de la Louisiane, présente une résolution chargeant le comité des terres d'examiner si une extension de temps doit être accordée pour l'achèvement du chemin de fer de la Nlle-Orléans à Shreveport, ou si la concession de terres doit revenir au gouvernement. Adoptée.

Observations météorologiques.

Washington, 15 — Probabilités pour les Etats ouest du golfe. Baisse de baromètre, vents du sud-ouest au sud-est. Temps plus chaud et clair.

GALVESTON.

Galveston, 15—L'élection ici s'est passée tranquillement. Il y a eu un plein vote. La liste démocratique a passé à une grande majorité.

Le ticket de comité est divisé et l'on croit que les candidats indépendants pour sénateur, shérif et pour plusieurs autres places sont élus. Les retours de l'intérieur sont trop maigres pour qu'on puisse décider du résultat, bien qu'on s'attende au triomphe entier du ticket démocratique d'Etat. On n'aura pas avant demain les retours complets.

ST-LOUIS.

Le procès Babcock.

St-Louis, 15—Dans le procès de Babcock, cette après-midi, Thos. T. Walsh, beau-frère du génl. McDonald, et premier commis de son bureau quand il était inspecteur, a été appelé à reconnu plusieurs lettres et dépêches écrites par lui sous la dictée de McDonald, et il a reconnu aussi sa signature et celle de Joyce, appuyées aux reçus pour des télégrammes adressés à McDonald, Joyce et d'autres.

A l'ouverture de l'audience de l'après-midi, le juge Dillon a lu la décision de la Cour sur l'admissibilité des dépêches comme suit :

"Relativement à l'objection contre l'admissibilité, comme preuves, de certaines dépêches, les juges sont arrivés à la même conclusion sur toutes les dépêches excepté sur deux, respectivement datées du 2 et du 3 décembre, et réservent la question pour plus ample considération relativement à ces deux pièces qui sont en quelques sortes nouvelles et particulières. Toutes les autres soulèvent certaines objections que nous allons exposer, noter et décider.

Nous sommes d'avis que les objections aux dépêches, basées sur la raison qu'elles ne se rattachent pas à l'affaire, ne sont pas très justes. Le juri sait le but et intentions que pour déterminer des questions de fait controversées, sous l'avis de la Cour pour l'assister dans l'accomplissement de son devoir. Il n'est pas nécessaire pour le gouvernement de soit à établir l'étendue d'un fait matériel, on ne peut pas la regarder comme étrangère à la question, mais elle doit être reçue et soumise à la considération du juri en connexion avec toutes les faits et les circonstances de procès.

Rejeter les dépêches produites par la raison qu'elles sont étrangères et immatérielles, serait une décision par la Cour que ces dépêches n'avaient rien de commun avec la conspiration, et enlèverait cette question qui est une question de fait au juri dont la province exclusive est de décider les questions de fait. Nous ne jugeons pas qu'il soit convenable de faire des remarques sur ces diverses dépêches ou de dire quoi que ce soit en présence du juri quant aux vues de la Cour sur leur force et leur effet. Il ne faut pas inférer qu'en admettant les dépêches la Cour soutienne qu'elles impliquent ou n'impliquent pas le défendeur dans la dite conspiration.

Quant à l'objection que quelques unes des dépêches adressées au département ont été saisies comme pièce, nous sommes d'avis que, sous les circonstances de l'affaire, cela ne constitue pas une raison suffisante pour les exclure ; de telles dépêches doivent être au connexion avec toutes les circonstances du procès, y compris la nature des dépêches, et la situation et les relations des parties et la force qui doit être accordée aux circonstances qu'aucunes réponses ne furent faites, si toutefois elles furent reçues, par le défendeur, doit être déterminée par le juri d'après toutes les preuves qui doivent lui être soumises relativement à l'affaire. Quant aux dépêches entre Mc Donald et Joyce, conspirateurs reconnus, ces dépêches sont admissibles comme déclarations ou actes de conspirateurs entre eux pour servir à la conspiration. Mais relativement au défendeur elles ne signifient rien, à moins qu'il n'y ait d'autres preuves qu'il a eu des rapports avec la conspiration dont il s'agit dans l'acte d'accusation.

St-Louis, 15—Alfred Bovis, distillateur, dépose que Joyce lui a montré la dépêche "Sylph" de Babcock en 74. Le sens en était que les agents du Revenu ne voulaient pas. Sur cette information des préparatifs furent faits pour continuer les affaires de whisky illicite. Bevis a eu une lettre de Joyce pour montrer à son associé et le convaincre. Le contenu de la lettre n'est pas donné. Bevis fut convaincu que tout allait bien et qu'il ne serait pas dérangés dans leurs affaires de whiskey.

BOSTON.

Boston, 15—Le *Herald* a une dépêche de Londres portant que Winslow, quand il a été arrêté, a demandé à être renvoyé immédiatement en Amérique. Tout l'argent qu'on a trouvé sur eux, $4000, était à sa femme. Rien de plus n'a été recouvré. Il a demandé qu'on n'inquiétât pas sa femme. Il nie avoir de l'argent comptant ou des bons et dit que presque tous les journaux ont publié des rapports erronés.

BELVIDERE.

Belvidere, N.-J., 15—John Riter, accusé d'avoir tué ses deux enfants, a été trouvé coupable au second degré et a été condamné à 20 ans de travaux forcés pour chaque chef.

ALBANY.

Albany, N.-Y. — Une résolution du Sénat invite les sénateurs et les membres du Congrès à user de tous leurs moyens pour empêcher tous subsides pour canaux, chemins de fer ou autres améliorations internationales.

ATLANTA.

Atlanta, 15—L'assertion ayant été faite au Sénat des Etats-Unis que la Georgie voulait revenir sur le passé et abrogor ou diminuer des droits et des privilèges dont jouissent maintenant tous les citoyens également, la Législature, au nom de l'Etat, proteste par une résolution solennelle contre de pareilles insinuations et déclare que ce n'est ni le désir ni l'intérêt du peuple de cet Etat de rouvrir des questions qui ont été tranchées à jamais par le cours des événements.

BROOKLYN.

Brooklyn, 15—Le concile s'est ouvert à 2 heures aujourd'hui. Les délégués de 140 églises occupaient le centre de l'église. Les galeries étaient pleines de monde, surtout de dames. Beecher a félicité les délégués sur leur arrivée et a ouvert la séance en leur adressant une allocution.

WILLIAMSPORT.

Williamsport, Pa., 15—Les républicains ont élu le maire, le trésorier et 7 conseillers et les démocrates ont élu le contrôleur et 5 conseillers.

MOUVEMENT DE BATEAUX.

Memphis, 15— La Belle Texas a apporté ici les meubles de chambre et le piano du *City* of Quincy. Le bateau est rompu par le milieu. Les pilotes disent qu'il ne peut être relevé.

Vicksburg, 15—Descendant, le Natchez le largond.

Memphis, 15 — Arrivé, Thompson Dean de N.-Orléans.

Cincinnati, 15—Arrivé, Chas. Morgan de la Nlle-Orléans.

Louisville, 15.—Descendant le Schenck de Cincinnati à la Nouvelle-Orléans.

Cairo, 15.—Parti Belle Shreveport et Bismark pour N. Orléans.

TEMPERATURE.

Memphis, 15.—Temps nuageux et frais.

Cincinnati, 15.—Temps couvert et froid.

Pittsburg, 15.—Temps gris et frais.

Louisville, 15.—Temps froid et couvert.

Cairo, 15.—Temps clair. Mercure 36.

St. Louis, 15.—Temps clair et froid.

PASSES.

Passé du Sud-Ouest, 15—Arrivages, la barque russe Bacchus, en 87 jours de Hull ; la barque suédoise Alexander, en 49 jours de Naraire.

Marchés étrangers.

Paris, 15, 1 heure et demie—Rentes 67-60.

Londres, 15, midi et demi—Consols 94 1/16 à 94 3/16. Nouveaux 5, 106.

Liverpool, 15, 4 heures—Tissus et fils de Manchester plus avec tendance à la baisse. Midd. Uplands, contrat régulier, expédition de janvier, 6 5/6.

Marchés Américains.

New-York, 15, midi et quart—Or, 113 1/4. Coton calme. Ordinaire 9 1/2. Bon ordinaire 11. Low mid. 12 1/8. Mid. 12. Orléans et Texas 13 3/16.

A liver calme. Low mid. mars 13 1/16 à 13 1/8, mai 13 9/16 à 13 5/8, juin 13 3/4 à 13 15/16, juillet 13 45/16 à 14, août 14 1/16 à 14 1/8.

New York, 15 au soir.—Coton calme. Uplands 12. Orléans 12 9/16. Vendu 532.

A liver, faible. Vendu 10,000 balles aux cotes suivante ; mars 13 1/32, avril 13 9/32 à 13 5/16, mai 13 17/32 à 13 9/16, juin 13 3/4 à 13 29/32, juillet 13 15/16, août 14 1/16.

BULLETIN FLUVIAL.

Memphis, 15—Le fleuve a baissé d'un pouce.

Cincinnati, 15—Rivière, 44 pieds 8 pouces—montant.

Pittsburg, 15—Rivière, 12 pieds 8 pouces montant.

Louisville, 15—L'Ohio monte lentement —il y a 17 pieds aux chûtes.

Evansville, 15—Rivière, 35 pieds 6 pouces—montant.

Cairo, 15—Rivière, 39 pieds 9 pouces—baissant.

St-Louis, 15—Le fleuve baisse lentement.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour Suprême.

Parmi les arrêts que la Cour Suprême de la Louisiane a rendus lundi, il en est deux que nous devons noter comme très dignes d'elle.

Le premier annule le décret de la Cour Inférieure et ordonne au Bureau de conversion de convertir 20 bons appartenant à Morey, défendeur, membre du Congrès, et émis conformément aux clauses de l'acte No 35 de 1865, avec les coupons d'intérêt qui y sont attachés. Les titres dont il s'agit sont, très probablement, des bons de $1000 chacun—Il n'est pas facile d'opérer des réformes financières avec des cours pareilles.

Le second arrêt ordonne à la compagnie des Abattoirs de rouvrir son établissement sur la rive droite du fleuve, dans l'endroit anciennement occupé par la compagnie.

L'Etat se fera un devoir, nous l'espérons, d'en appeler à la Cour des E.-U. pour le premier décret, et la compagnie des Abattoirs devra en faire autant pour le second. On ne saurait trop céder des deux qui mérite le mieux d'être cassé.

Visite d'Edmond About à la Nlle-Orléans.

Un journal assure qu'Edmond About doit venir visiter la Nouvelle-Orléans. Nous ignorons ce qu'il y a de fondé dans cette nouvelle. Edmond About est un des littérateurs français les plus en renom, et s'il vient ici, il y trouvera un accueil cordial.

Coups de Cravach.

Hier matin, vers onze heures, un avocat de haute taille, assez bien connu, se rendait à la Cour de circuit des Etats-Unis, accompagné d'un ami, lorsqu'à l'encoignure des rues Canal et Chartres, M. J. Aloès Gauthereaux s'est présenté tout à coup devant lui, armé d'une cravache, et sans prononcer une parole s'est mis en devoir de s'escrimer à tour de bras sur les épaules de l'homme des lois.

Ce dernier aurait voulu se défendre, étant grand et fort, mais il a préféré escalader précipitamment les marches d'un escalier qui conduit au bureau du docteur Angel, et là, se trouvant momentanément à l'abri de la terrible cravache, il a lancé à la tête de son adversaire trois volumes de Blackstone qu'il avait sous le bras.

Mr Gauthereaux s'apercevant que l'avocat ne voulait pas quitter sa position remporta la victoire, a fini par se retirer, renonçant à pousser l'affaire plus loin.

Cette scène a eu beaucoup de témoins, mais personne n'est intervenu, et il n'y avait pas d'officier de police dans le voisinage.

On nous dit que la querelle a eu pour origine un procès dans lequel l'avocat a fait certaines remarques blessantes à l'égard de Mr Gauthereaux.

La société culinaire.

Nous apprenons que la recette de la Société Culinaire, au bal qu'elle a donné samedi soir à la salle de l'Exposition, s'est élevée à la somme considérable de $3000, et nous félicitons sincèrement l'association de ce beau succès.

La Société Culinaire a été fondée il y a trois ans, dans un but d'assistance mutuelle. Les officiers sont actuellement Mr Alexandre Hausse, président, Mr Jean Maury, vice-président, Mr Jacques Dubos, trésorier, Mr Emile Chazot secrétaire.

Quoique sa fondation ne date que de trois années, la Société fait déjà beaucoup parler d'elle ; sa réputation égale celle de la Société Culinaire de New-York ; et ses bals et ses soupers annuels sont devenus très à la mode ; ils sont très recherchés et c'est à qui essaie de se procurer une invitation.

Les fondateurs de la société ont eu une excellente idée. D'abord, tous les culiniers, en devenant membres, apprennent à se connaître ; il s'établit entr'eux des relations plus étroites, ils s'entr'aident dans le besoin ; ils se communiquent leurs idées, et enfin, par cette union qui les rend plus forts, ils entretiennent le respect des vieilles traditions dont on ne dédaignant pas de participer au progrès.

La France n'est pas célèbre seulement par ses héros, ses grands capitaines, ses littérateurs et ses savants ; elle est célèbre aussi par sa cuisine, qui n'a pas d'égale au monde.

On se nourrit partout ailleurs ; on ne sait manger qu'en France, où chez les Français.

Comme la Louisiane de nos pères était une petite France, nous savons gré à la Société Culinaire de veiller ainsi que les traditions de nos aïeux, sur le feu sacré de la vraie cuisine.

La société Culinaire est donc, sous ce rapport, une institution que nous respectons et que nous aimerons voir prospérer.

Nous avons oublié de mentionner dans notre compte-rendu de la fête, que trois tables, où l'on débitait du punch, de la limonade glacée et des liqueurs, étaient tenues par des dames, femmes des membres de la société, dont voici les noms : Mmes Alexandre Hausse, G. Espy, J. Dubos, Regattaz, Gadol, Lubesque, E. Chazot, Dudien, Misses David, Henderer et Trescases.

Maintenant, avant de prendre congé de nos amis de la société culinaire, nous devons présenter nos sincères remerciements aux officiers de l'association, et tout particulièrement à M. Alexandre Hausse, le président, et à M. Germain Espy, pour les attentions dont ils ont comblé les représentants de l'*Abeille*.

Mardi-Gras.

Nous recevons du Chambellan de Sa Majesté le roi du Carnaval, une invitation pour le grand bal qui sera donné, mardi soir, 29 février, au Palais de l'Exposition.

Sa Majesté daignera visiter le bal et se mêler à la foule de ses gentilshommes.

Jeunes filous.

Avant hier après midi, vers deux heures, un des employés du magasin d'articles de fantaisie, sis à l'angle des rues Royale et St-Louis, tenu par Mr Depine, a remarqué trois jeunes gens arrêtés devant la porte et paraissant examiner plusieurs boîtes de chemises qui avaient été mises en montre.

Cet employé, qui ont paru suspects et il s'est placé de manière à pouvoir suivre tous leurs mouvements.

Bientôt il a vu un des jeunes filous saisir une des boîtes et la passer à son camarade. M. Derbes a donné l'alarme alors, et les voleurs se sont enfuis. Celui qui avait la boîte de chemises a été, heureusement, capturé à l'encoignure des rues Conti et Bourbon. Il a déclaré s'appeler J. Stevens et a été enfermé au poste de police du 2me precinct.

TEMPERATURE.—15 Fév. 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	46	18
12 M.	62	17
3 P. M.	71	21
6 P. M.	64	17

Législature de la Louisiane.

Mardi, 15 février 1876.

SENAT.

Le Sénat se réunit à midi. Un quorum est présent.

M. Detiège présente un acte qui amende la section 2717 des Revised Statutes.

Un acte incorporant le "Loan and Pledge Association of Louisiana" a été présenté par M. Harper et référé au comité.

M. Whitney présente un acte fixant les salaires du maire et des administrateurs de la Nlle-Orléans.

Un acte fixant les salaires des percepteurs de taxes de l'Etat a été présenté par M. Alexander. Le Sénat en ordonne l'impression et l'envoie au comité de réforme.

M. Alexander présente un acte qui rend tous les mandats émis en 1873-4-5 pour services à l'Etat payables par le "general fund" de chaque de ces années. Référé.

Mr. Brewster présente un acte amendant l'article 508. Référé.

Un acte autorisant l'émission de bons par le juri de police de la paroisse Caddo. Adopté.

Un acte rappelant l'acte No 40 de 1869 intitulé acte pour mettre à exécution l'article 132 de la Constitution de l'Etat etc., est renvoyé indéfiniment.

Un acte rappelant le même acte est renvoyé indéfiniment.

Un acte pour le transfert de procès aux cours de paroisse ou de district de l'Etat, a été adopté.

Le Sénat s'ajourne pendant la discussion d'un acte qui amende l'article 844 du Code de procédure.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La séance s'ouvre à midi et quart. Quatre-vingt douze membres sont présents. Le speaker Estillette occupe le fauteuil.

Le bill de M. Jeffries pour réformer l'assessement et la perception des taxes dans l'Etat, est mis à une troisième fois et passe.

Le speaker désigne MM. Booth, Gilmore et Milton pour former le comité chargé de s'assurer si M. Demas, en sa qualité de membre de la *Legislature*, a fait ou non laissé corrompre. Il désigne aussi MM. Collom, Billieu et Hill d'Ouachita, membres d'un comité pour instituer une enquête au sujet des accusations portées contre M. Sherburn, juge de paroisse de Terrebonne.

M. Billieu présente une résolution accusant de malversation, d'incompétence et d'actes de corruption M. E. E. Monts, juge de paroisse de Ste-Marie, et ordonnant qu'il soit nommé un comité pour faire une connaissance de la prévention.

Référée.

M. Walker présente la résolution qu'il avait annoncée hier de dont l'objet est d'autoriser le rajeunir d'*argent* à nommer, sans frais pour l'Etat, cent nasaleurs.

M. Matthews, de Tensas, s'oppose à la prise en considération immédiate de la résolution.

M. Walker demande la suspension du réglement.

L'appel nominal, réclamé par M. Matthews, donne le résultat suivant : 52 oui, 42 non. La majorité des deux tiers n'ayant pas été obtenue, le réglement n'en pas suspendu.

M. Dupré, président du comité chargé de l'enquête sur l'administration de la police métropolitaine, présente son rapport dont on trouvera le sommaire complet dans une autre partie de nos colonnes.

La lecture en ayant été terminée, M. Murrill demande si le comité a découvert quelque chose au sujet des journalistes qui, disait-on, figuraient dans les listes de la police.

M. Dupré répond que, ainsi qu'il l'a déclaré dans son rapport, le comité n'a pas réussi à mettre la main sur la liste, et ne peut conséquemment pas savoir quels noms y figuraient.

Sur la proposition de M. Dupré, la Chambre ordonne l'impression de deux cents exemplaires du rapport.

M. Lowell, membre du comité ci-dessus dit qu'il se propose de faire de son côté un rapport, non un rapport de minorité, puisqu'il ne conteste pas les faits établis dans le rapport de la majorité, mais simplement un rapport supplémentaire.

Le comité qui se compose de cinq membres et que le rapport de M. Dupré n'est signé que de deux. Ce n'est donc pas un rapport de majorité.

M. Dupré répond qu'il aurait pu, s'il l'avait voulu, y ajouter le nom de M. Hall. Ce représentant a dû s'absenter avant que le rapport fût terminé, mais il avait donné sa pleine adhésion à ce qui avait été proposé ainsi qu'aux conclusions que le comité devait tirer des faits établis.

M. Aldigé, président du comité chargé d'examiner les livres et les comptes de l'Auditeur et du Trésorier d'Etat, fait un rapport relatif aux actes officiels du Trésorier. On le trouvera dans une autre partie de l'Abeille. La Chambre en ordonne l'impression, aussi bien que d'un rapport de minorité présenté par M. Snaër, dont nous donnons l'analyse plus loin.

Le bill de M. Bayley pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique en étendant la durée de la dite charte et en faisant de Shreveport le point de départ de la voie dans le Nord-Ouest, est pris en considération et passe.

Le bill de M. Wiltz pour restreindre les hypothèques pour taxe à la propriété assessée, passe.

M. Bouis présente une résolution conjointe portant qu'il sera nommé un comité de trois membres du Sénat et de cinq membres de la Chambre pour compter les votes pour Gouverneur, $20,000 ; Lieutenant-Gouverneur, $20,000 ; Secrétaire d'Etat, $25,000 ; Auditeur, $25,000 ; Trésorier, $25,000 ; Surintendant de l'Education, $25,000 ; Procureur-Général, $25,000 ; Commissaire de l'Agriculture, $25,000 ; Membres du Congrès, $25,000 ; Juges de la Cour Suprême, $25,000 ; Juges de district, $25,000 ; Juges de paroisse, $25,000 ; Shérifs, $25,000 ; Coroners, $25,000 ; Arpenteurs, $25,000 ; Membres de la Législature, $25,000 ; Greffiers de paroisse, $25,000 ; Assesseurs, $25,000 ; Percepteurs de taxes, $25,000 ; Commissaires de police, $25,000 ; Constables, $25,000 ; Commissaires de la Cour, $25,000 ; Commissaires de la Cour Inférieure, $25,000 ; Commissaires de la Cour de Circuit, $25,000 ; Commissaires de la Cour de Paroisse, $25,000 ; Commissaires de la Cour de District, $25,000 ; Commissaires de la Cour de Police, $25,000 ; Commissaires de la Cour de Police, $25,000 ; Commissaires de la Cour de Police